

MARCHE PUBLIC : Transport des élèves internes pour l'année scolaire 2021-2022

REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché passé selon une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1 à R.2123-8 du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018

Date et heure de réception des offres : Mercredi 16 juin 2021 à 18h

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le transport collectif des élèves internes du Lycée Les Haberges de Vesoul, pour l'année scolaire 2021-2022, à compter du mercredi 1er septembre 2021 jusqu'au 1er juillet 2022.

Article 2 : Conditions de la consultation

- Le marché est constitué d'un lot unique. Les variantes ne sont pas admises.
- Le délai des offres est fixé à 30 jours (trente jours) à compter de la date limite de réception des offres.
- Le mode de règlement est le virement par mandat administratif. Le délai global de paiement est de 30 jours.
- Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.
- Les candidats sont réputés avoir suffisamment étudié les documents constitutifs du présent dossier de consultation.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- 1/ Le règlement de consultation
- 2/ L'acte d'engagement
- 3/ Le cahier des charges particulières

Article 4 : Présentation des offres

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en Euros.

1/ L'acte d'engagement complété par les représentants qualifiés des entreprises. Le montant indiqué sera le coût d'un trajet en autobus entre le lycée Les Haberges (Vesoul) et l'internat du Lycée Belin (Vesoul) et le montant total de la prestation, pour l'année scolaire 2021-2022.

2/ Le Cahier des charges particulières signé.

Article 5 : Modalités de réception des offres

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2018, les offres doivent être remises sous forme dématérialisée et déposées sur le profil d'acheteur du lycée Les Haberges sur la plate-forme de l'AJI (www.aji-france.com).

Les offres devront parvenir pour le MERCREDI 1^{er} JUIN 2021, 18h.

Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles R2152-6 et R 2152-7 du code de la commande publique.

Le choix des concurrents est fondé sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du respect par le prestataire des normes de sécurité en vigueur, de la fiabilité des horaires.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Article 7 : renseignements complémentaires

Pour tous renseignements d'ordre administratif ou technique :

Mme Sophie Martineau
gestionnaire comptable
03 84 97 17 23
sophie.martineau@ac-besancon.fr

A Vesoul, le 11 mai 2021

Le pouvoir adjudicateur, Mme Aurélie Guillot

LYCEE LES HABERGES
1 RUE Dr JG GIRARD
BP 60435
70014 VESOUL CEDEX

